Aix*Marseille université

cnrs
dépasser les frontières

Instituts thématiques

Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2012 - 043 JCH/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE AIX MARSEILLE,
LE PRESIDENT DU C.N.R.S.,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°5 de l'Inserm
dans sa séance du 30 mai au 1er juin ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm
dans sa séance du 20 au 22 juin 2011 ;

DECIDENT

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité mixte de recherche intitulée « Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy » et portant le n° U 1104.

Art. 2 : Cette unité exerce son activité dans les locaux situés :

Campus de Luminy
Parc scientifique de Luminy
163, avenue de Luminy
Case 906
13288 MARSEILLE Cedex 9

Art. 3 : Elle est administrativement rattachée à la délégation régionale de Marseille.

Art. 4 : Monsieur Eric VIVIER est nommé directeur de cette unité du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2012.

Fait à Paris, le 1er janvier 2012

Le Président de l'Université Aix Marseille

Université d'Aix Marseille A.M.U.

Pr Yvon BERLAND

Le Président du C.N.R.S.

Pr Alain FUCHS

Le Président-directeur général de l'Inserm

Pr André SYROTA